

Critique muselée au Mexique

Ximena Suárez et Daniel Zapico

Au Mexique, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme sont victimes d'attaques visant à réduire au silence toute éventuelle critique. Un grand nombre d'entre eux sont forcés de fuir ou risquent d'être assassinés. Les conséquences sont personnelles mais ont également une signification sociale plus large.

Dans le contexte des violences généralisées associées au crime organisé au Mexique, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes finissent souvent par devenir des cibles spécifiques. Depuis l'an 2000, au moins 125 journalistes ont été tués au Mexique et 21 autres sont portés disparus. Parallèlement, entre décembre 2012 et juillet 2017, au moins 106 défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés et 81 portés disparus.¹ En outre, bien qu'il soit difficile d'obtenir des données, 276 attaques contre la presse ont été signalées en 2017, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2016.²

Dénoncer les atteintes aux droits de l'homme, exposer publiquement la corruption des administrations locales ou simplement fournir des informations sur ce qu'il se passe dans certaines zones du pays sont autant de motifs

suffisants pour menacer, attaquer, assassiner ou faire disparaître des individus. Alors que les autorités n'ont pas la volonté ou la capacité de réprimer ces bandes criminelles et qu'elles ferment les yeux sur les agressions perpétrées par les fonctionnaires, il incombe aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'homme d'exposer les meurtres, les disparitions et les autres actes criminels. Pour les en empêcher, les groupes criminels forcent certains journalistes à collaborer s'ils ne souhaitent pas devenir eux-mêmes cible d'agressions. Dans le langage populaire, cette offre se résume ainsi : « l'argent ou le plomb ».

Ce contexte est souvent exacerbé par l'hostilité manifeste des différentes autorités à l'égard des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, ce qui réduit ou même élimine leurs possibilités de solliciter une protection

octobre 2017

www.fmreview.org/fr/ameriquelatine-caraibes

ou un appui. De surcroît, l'impunité règne presque sans exception. On ne dénombre pas plus de trois condamnations pour attaque contre des journalistes entre 2010 et 2016, c'est-à-dire seulement 0,15 % de l'ensemble des enquêtes ouvertes par le Bureau du procureur spécial chargé des crimes contre la liberté d'expression.

Le déplacement des défenseurs et des journalistes

De nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'homme choisissent le silence et donc d'abandonner leur travail sur les droits de l'homme, tandis que d'autres (lorsque le risque devient insoutenable) sont forcés de partir s'installer dans d'autres régions du pays ou à l'étranger. Toutefois, les personnes décidant de chercher refuge dans un autre pays se heurtent à des obstacles supplémentaires en matière de protection. Par exemple, le journaliste Martín Méndez Pineda s'est rendu jusqu'à El Paso, au Texas, d'où il a déposé une demande d'asile aux États-Unis. Cependant, après avoir passé quatre mois dans un centre de détention (qu'il a comparé à « l'enfer »), au cours desquels la libération conditionnelle lui a été refusée à deux reprises, il a décidé de retourner au Mexique même s'il était conscient des dangers qui l'attendaient à son retour.

Parfois, les autorités elles-mêmes utilisent la réinstallation comme un moyen d'offrir une protection à une personne à risque. Mis en place en 2012 par le gouvernement mexicain, le mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes assure actuellement la protection de 538 personnes (342 défenseurs des droits de l'homme et 196 journalistes) et permet de déployer plusieurs mesures de protection, dont la réinstallation temporaire des personnes ayant été victimes de menaces ou d'une attaque.³ Bien que la protection constitue dans certains cas une mesure urgente visant à garantir la sécurité d'une personne, il ne faut toutefois pas oublier que cette protection est offerte uniquement en raison de l'incapacité du gouvernement à garantir non seulement le droit de résider où chacun le souhaite, mais aussi le droit à la liberté d'expression – et le droit (et le besoin) de la société à être informée, ou encore le droit à défendre les droits de l'homme.

Les conséquences du déplacement

Les effets du déplacement des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme sont nombreux. Par exemple, l'expérience du déracinement et la perte de relations sociales (un phénomène

courant dans les cas de déplacement forcé) sont particulièrement prononcées chez les journalistes et les défenseurs dans la mesure où ils fuient souvent seuls en laissant leur famille derrière eux. L'incertitude quant à leur éventuel retour rend particulièrement difficile l'intégration dans leur nouveau lieu de vie. Ils se sentent souvent coupables d'avoir mis leur famille en danger ou dans une situation économique difficile.

Mais réduire les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme au silence ou provoquer leur déplacement a également des implications sociales plus générales. Parmi les États du Mexique récemment frappés par des violences, un grand nombre connaissent en fait de grands problèmes liés à la violence, la présence de groupes criminels organisés (dont les cas de collusion entre ces groupes et les autorités), aux disparitions forcées, aux déplacements internes, à l'expropriation et à d'autres violations aux droits de l'homme. Au cours de ces derniers mois, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme ont fait entendre leur voix et signalé un grand nombre de ces problèmes. De plus, ces États se caractérisent par une tradition de violence à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme (sans qu'il n'y ait jamais eu d'enquête ni de sanction). Même dans des contextes aussi hostiles et dangereux, les journalistes et les défenseurs font un travail indispensable pour recueillir, dénoncer et mettre à jour des informations et des événements importants pour la sécurité de la population du Mexique, la prévention d'autres violations des droits de l'homme, y compris le déplacement, et la protection des droits.⁴

Ximena Suárez xsuarez@wola.org

Collaboratrice pour le Mexique, Washington Office on Latin America (WOLA) www.wola.org

Daniel Zapico dzapico@ohchr.org

Avocat spécialisé en droits de l'homme, actuellement auprès du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Mexique www.hchr.org.mx

1. Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos « Todos los Derechos para Todas y Todos » (Red TDT) (2017) *La Esperanza no se agota* <http://bit.ly/RedTDT-Esperanza-2017>

2. Article 19 (2017) *Primer semestre de 2017: 1.5 agresiones diarias contra periodistas en México*. <https://articulo19.org/informesehemestral2017/>

3. Espacio OSC (2015) *Segundo diagnóstico sobre la implementación del Mecanismo de Protección para Personas Defensoras de Derechos Humanos y Periodistas* <http://bit.ly/EspaceOSC-2015>

4. Voir WOLA « Statement on Violence against Journalists and Human Rights Defenders in Mexico », 7 septembre 2017 <http://bit.ly/WOLA-07092017>